

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet Arkéa Park à Guipavas et à la mise en compatibilité
du plan local d'urbanisme intercommunal de Brest métropole

28 avril 2025 – 13 mai 2025

Par arrêté du 6 mars 2025, le Président de Brest métropole a décidé de l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet de construction d'un nouveau stade de football, dénommé Arkea Park, déposé par la SAS Holdisport sur le secteur du Froustven à Guipavas, ainsi que sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de Brest métropole.

La durée de cette enquête publique a initialement été portée par l'arrêté susvisé à 32 jours, du 28 mars 2025 au 28 avril 2025.

Considérant qu'en application de l'article L. 123-9 du code de l'environnement et de la décision de la Présidente de la commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Rennes, il convient de prolonger la durée de cette enquête publique afin de permettre au public de pouvoir s'informer et s'exprimer pleinement sur le projet, l'enquête publique susvisée est prolongée par arrêté du 18 avril 2025 du Président de Brest métropole jusqu'au **mardi 13 mai 2025 inclus, à 18h00**.

En complément des permanences prévues, la commission d'enquête assurera deux permanences supplémentaires, au cours desquelles elle pourra recueillir les observations et propositions du public :

- le mardi 6 mai 2025, en mairie de Guipavas, place Saint-Éloi, de 9h30 à 12h30 ;
- le mardi 13 mai 2025 à l'Hôtel de métropole, 24 rue Coat ar Guéven à Brest, de 14h00 à 18h00.

Pendant la durée de prolongation de l'enquête et jusqu'à sa clôture, le mardi 13 mai 2025, à 18h00, le dossier d'enquête publique demeure consultable dans les mêmes conditions que celles définies par l'arrêté du 6 mars 2025 du Président de Brest métropole :

- à l'Hôtel de métropole, siège de l'enquête publique, 24 rue Coat-ar-Guéven à Brest, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- en Mairie de Guipavas, place Saint-Eloi, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6071>.

Pendant toute la durée de l'enquête et jusqu'à sa clôture, le mardi 13 mai 2025, à 18h, le public pourra continuer à formuler ses observations dans les mêmes conditions que celles définies par l'arrêté du 6 mars 2025 du Président de Brest métropole :

- sur les registres d'enquête tenus à disposition du public à l'Hôtel de métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven à Brest, et en Mairie de Guipavas, Place Saint-Eloi ;
- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6071> ;
- par messagerie électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-6071@registre-dematerialise.fr
- par courrier postal adressé à Madame la Présidente de la commission d'enquête, Hôtel de métropole, Direction des dynamiques urbaines, 24, rue Coat-ar-Guéven – CS 73826, 29238 BREST CEDEX 2,

Un poste informatique reste tenu à la disposition à l'Hôtel de métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven à Brest, afin de permettre au public de consulter le dossier en version dématérialisée et de contribuer sur le registre numérique. Le poste informatique sera accessible pendant toute la durée de prolongation de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Hôtel de métropole.

Pendant l'enquête publique, toute demande d'information peut être adressée :

- concernant le projet Arkéa Park : auprès du pétitionnaire par voie postale à SAS HOLDISPORT, 160, rue Roberto Cabanas, 29490 Guipavas, ou par courriel à info@arkeapark.com ;
- concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU : auprès de Monsieur le Président de Brest métropole par voie postale à Brest métropole – Direction des dynamiques urbaines, Hôtel de métropole, 24, rue Coat-ar-Guéven – CS 73826, 29238 Brest Cedex 2 ou par courriel à plan-local-urbanisme@brest-metropole.fr ;

- concernant l’instruction de la demande de permis de construire : auprès de monsieur le Maire de Guipavas, par voie postale à Monsieur le Maire de Guipavas – Service urbanisme - Place Saint-Éloi 29490 Guipavas, ou par courriel à urbanisme@mairie-guipavas.fr.

Au terme de l'enquête publique, les décisions pouvant être adoptées sont les suivantes :

- approbation par le Conseil de la métropole de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Brest métropole ;
- délivrance par le Maire de Guipavas du permis de construire pour le projet Arkéa Park, au bénéfice de la SAS Holdisport.

Le rapport et les conclusions de la commission d’enquête resteront consultables pendant un an à l’Hôtel de métropole, en Mairie de Guipavas et sur la plateforme dématérialisée d’enquête publique dédiée <https://www.registre-dematerialise.fr/6071>.